

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

~~~~~

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

~~~~~

## 29 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE L'EMPRISE DE LA PLATEFORME ECONOMIQUE ROUTE DE BAYONNE

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que le Conseil Municipal a voté l'aménagement d'une plateforme technique pouvant accueillir une activité économique sur les parcelles M 214 et M 218, lors du Conseil Municipal du 16 Décembre 2014.

Après étude par la société LABORDE et signature de la convention liant la commune à celle-ci, il convient de mettre à disposition la parcelle contigüe M 294 afin de régler les problèmes d'évacuation d'eau mais aussi afin de permettre la jonction entre les 2 parcelles proposées (M 214 et M 218).

**REÇU**

le 12 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

.../...

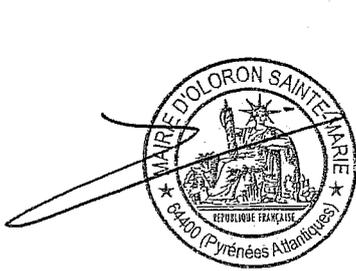
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette disposition complémentaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la convention bipartite avec l'entreprise LABORDE, tel que défini dans la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



Hervé LUCBÉREILH